

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Où sont les responsables

La Chambre va partir en vacances sans avoir pu en terminer avec la discussion du budget.

Les adversaires du gouvernement ne manquent pas d'en faire grief au gouvernement et l'un d'eux, et non des moindres, lui reprochait, il y a quelques jours d'avoir, par la discussion de l'impôt sur le revenu, retardé le vote du budget. Sans doute, une dizaine de séances ont été consacrées à la discussion de la réforme de l'impôt, mais il faut avoir la mémoire courte pour oublier que lorsque la maladie de M. Rouvier ne permettait pas qu'on traitât de la réforme fiscale, l'opposition ne manquait jamais l'occasion d'accuser le gouvernement de ne pas aborder cette discussion.

Le Président du Conseil, quand l'état de santé du Ministre des Finances se fut amélioré, ne voulut pas qu'on put accuser le gouvernement de mauvaise volonté, il accepta la mise à l'ordre du jour de l'impôt sur le revenu. Quels anathèmes ne lui aurait-on pas adressés s'il avait agi autrement.

Mais oublie-t-on que l'opposition a allongé démesurément la discussion générale de l'impôt sur le revenu. Il a fallu deux séances à M. Jules Roche pour donner à sa pensée tous ses développements. Est-ce la faute au ministre ?

Et puis, quand bien même la Chambre aurait pu disposer pour l'examen du budget des séances qu'elle consacra à l'impôt sur le revenu, la loi budgétaire n'aurait pas encore pu être terminée en temps utile.

Il faudra plus de huit ou dix séances en Janvier pour en finir, surtout si l'opposition continue son déplorable système d'obstruction. Comment, depuis la rentrée il ne s'est pour ainsi dire pas passé de jour sans qu'une mauvaise chicane ne fût cherchée au gouvernement ; pas une séance sans interpellation, et lorsque la Chambre se refusait à écouter l'interpellation et la renvoyait à une date éloignée c'était une discussion à côté qui prenait tout autant de temps, c'était un projet de résolution qui remplaçait l'interpellation. Jamais un gouvernement ne se trouva obligé de répondre ainsi à des assauts quotidiens.

Qu'on ne cherche donc pas à déplacer les responsabilités.

Le retard, il est dû tout entier aux manœuvres obstructionnistes des nationalistes, secondés par quelques radicaux dissidents.

Le pays ne peut pas s'y tromper, si la Chambre ne fait pas de meilleure besogne, il saura bien, le moment venu, à qui s'en prendre.

par des entrepreneurs des pompes funèbres.

M. Augagneur demande que le projet soit voté.

L'article 2 du projet est discuté et voté, les autres articles du projet sont rapidement votés, et par 332 voix contre 239, le projet de loi est adopté.

Séance du 28 décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre procède à la liquidation d'un certain nombre de projets, puis aborde la discussion du projet portant ouverture d'un douzième provisoire pour l'exercice de 1905 ; le montant de ce douzième s'élève à 561.900.202 francs.

M. Berry s'élève contre ce projet ; il accuse le président du Conseil d'être la cause du retard apporté dans la discussion du budget.

M. Vazeille déclare qu'il ne votera pas le douzième.

Le douzième est voté par 363 voix contre 85.

Un projet de résolution déposé par M. Arnal et invitant le gouvernement, jusqu'au vote de la loi des finances, à donner communication aux fonctionnaires des notes secrètes les concernant, est renvoyé, sur la demande du président du Conseil, à la commission du budget.

Pendant que le douzième provisoire est voté par le Sénat, la Chambre occupe ses loisirs en revenant au budget de l'agriculture.

Le Président du Conseil monte ensuite à la tribune et donne lecture du décret de clôture de la session extraordinaire de 1904.

Et la séance est levée.

### Sénat

Séance du 27 décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Fallières prononce l'éloge funèbre de M. Tellier, sénateur de la Somme.

M. Doumergué demande le rétablissement d'un crédit de 400.000 fr. pour frais de route et de passage du personnel militaire.

M. Dubost s'oppose à ce rétablissement qui cependant est voté.

M. Dubost dépose un rapport tendant à voter un crédit de 2 millions pour assurer la mise à la retraite des instituteurs.

Ce crédit est voté ainsi qu'une somme de 9.851.000 francs au ministère de la marine pour les dépenses résultant de la situation en Extrême-Orient.

Une discussion s'établit au sujet de l'article 103 du Code de commerce et la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 28 Décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Rouvier dépose le projet du douzième provisoire voté par la Chambre.

M. Dubost donne lecture de son rapport sur ce projet qui est voté par 284 voix contre 1.

Le garde des sceaux lit ensuite le décret de clôture de la session extraordinaire de 1904.

Et la séance est levée.

### Chambre des Députés

Séance du 27 décembre 1904 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion de la proposition portant abrogation des lois conférant aux fabriques et consistoires le monopole des inhumations.

M. l'abbé Lemire combat cette proposition que soutient M. Rabier, qui déclare que la commune fera ce que fait aujourd'hui la société qui a le monopole des pompes funèbres.

Le passage aux articles est voté par 386 voix contre 165 ; l'article 1<sup>er</sup> portant abrogation du droit aux fabriques et consistoires, de faire seuls les fournitures nécessaires pour les enterrements, est adopté.

Sur le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 2, portant que les inhumations etc., apparteniront aux communes et seront un service public, une discussion s'engage, puis est renvoyée à la séance suivante.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY

M. Fleury-Ravarin reprend la discussion commencée le matin ; il dit que plusieurs industries seront lésées du fait du monopole des municipalités ; déjà, des protestations lui ont été adressées

un savant de Paris, livre que je n'ai pas lu, et qui jette, paraît-il, sur ce drame des lueurs nouvelles.

Mais il y a un autre travail que je connais, un petit ouvrage très intéressant, très curieux, très documenté, et qui a été écrit par le petit-fils du malheureux courrier assassiné de si cruelle façon, dans les conditions que vous savez.

Vous devez bien comprendre que le petit-fils du pauvre diable a dû se renseigner de son mieux sur l'aventure regrettable de son grand-père, et qu'il l'a fait sans aucun parti-pris.

En effet, que l'assassin soit Dubosc ou Lesurques, c'est un peu Kif kif bourrico, comme l'écrivait défunt Sarcey, quand il lui prit fantaisie de se faire flanquer à la porte du Petit Journal par les puristes de l'endroit.

Ça n'empêche pas le courrier d'avoir été assassiné et volé comme dans un bois — c'est bien le cas de le dire — par une bande de gens à la fois indélicats et brutaux.

Et je crois pouvoir affirmer que, quel que soit le nom du coupable, ce brave homme ne sortirait pas de la tombe dans laquelle, au surplus, il ne doit pas rester grand'chose de lui !

Or, son petit-fils assure que Lesurques n'a pas été guillotiné par erreur et qu'il fut bel et bien l'assassin du courrier de Lyon.

Il nous apprend que ce gaillard, dont on nous vante la vertu, était justement sans le sou au moment du crime, par suite de ses petites fêtes et de son amour du jeu.

Quant à sa ressemblance avec Dubosc, elle était à peu près celle du jour et de la nuit, ce qui ne permettait guère une erreur sur la personne. Et voilà ! Vous en pensez ce que vous voudrez. Pour moi, ça m'est absolument égal. Ou, plutôt, je préfère un Lesurques innocent, parce que ça permet de dire des choses désagréables à la magistrature.

### LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

#### Autour de Moukden

Le correspondant de la Birjéa, a Viedomosti télégraphie de Moukden, le 26 décembre :

« Les Khoungouzes apparaissent par bandes ; ils sont affamés et pillent les villages chinois. L'Inaction des deux armées, qui pourra durer jusqu'au printemps, se manifeste par le départ de la majorité des correspondants. »

#### Nouvelles officielles

Télégramme du général Kouropatkin, en date du 26 décembre :

« Je n'ai reçu aucun rapport signalant des conflagrations entre les armées le 26 décembre. Pendant la nuit du 22 au 23 décembre, un détachement de chasseurs, commandé par le capitaine Vertsiorki, a entrepris une reconnaissance dans le village de Lin-Chin-Pou ; malgré les mesures de précaution prises, les chasseurs, s'étant approchés à vingt pas des cabanes, ont été découverts par l'ennemi, qui a ouvert contre eux une violente fusillade. S'étant mis à l'abri derrière les murs et les cours des cabanes, ils ont attendu la cessation du feu et, faisant le tour des cabanes, ils y ont placé des grenades à main chargées de pyroxiline, avec des fils conducteurs. »

Trois explosions ont détruit presque simultanément les cabanes, dans une desquelles se trouvait une grande garde japonaise. Nous n'avons éprouvé aucune perte. »

#### Au Japon

On lit dans une lettre du correspondant du Times à Tokio :

« La tentative, faite au mois d'août dernier, d'enlever d'assaut la forteresse de Port-Arthur a constitué l'une des épreuves les plus terribles qu'une armée ait jamais eu à subir. »

Pendant les hostilités qui ont continué sans cesse, du 19 au 23, il est tombé en une près de 3.000 hommes par jour. Le nombre des tués ou disparus a été de 5.240, le chiffre des blessés étant de 9.200. Les assiégés ont dû s'inquiéter du sort des disparus, au nombre de 3.160 hommes. Ils étaient tombés dans les lignes ennemies ; beaucoup d'entre eux étaient blessés seulement, et l'on sait qu'il n'y a pas de prisonniers entre les mains des Russes à Port-Arthur. Ces disparus ont-ils péri après avoir subi des souffrances prolongées, ou ont-ils été tués ? On ne signale pas ce désastre au monde entier, mais au Japon, on s'en rendit bien compte. »

### CHRONIQUE

#### Pages d'Histoire

#### L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

TERRE-NEUVE. — AFRIQUE OCCIDENTALE. — MADAGASCAR. — SIAM. — NOUVELLES HÉBRIDES.

(A) Les îles de Los

Si l'on jette les yeux sur une carte d'Afrique datant d'une vingtaine d'années, l'on aperçoit, en face d'une presqu'île minuscule sans nom, un groupe d'îles qui est indiqué comme appartenant à l'Angleterre : ce sont les îles de Los. C'est là que les traitants de ce qui devint, bientôt après, nos Rivières du Sud, apportaient leurs produits d'échange, d'où ils étaient acheminés soit directement en Europe, soit de préférence par la voie de Sierra-Léone où tous les vapeurs anglais faisaient escale. A cette époque-là une activité, bien modeste en réalité régnait aux îles de Los. Mais elle disparut en totalité du jour où la France prit pied sur la côte ferme, dans la presqu'île de Tombou, à l'extrémité de laquelle s'élève maintenant, gaie, coquette et florissante, la ville de Konakry, capitale actuelle de la Guinée Française. De nombreuses maisons allemandes, anglaises et belges sont venues s'installer à cet endroit près des comptoirs français, et ce, à la faveur du régime libéral qu'adopta, dans l'ordre économique, l'éminent gouverneur qui fut le Dr Ballay. A ce point de vue donc, la valeur des îles de Los était devenue tout à fait nulle pour l'Angleterre. Elle les conservait par tradition. Mais leur proximité de Konakry, à une demi-portée de fusil, n'en était pas moins désagréable pour notre amour-propre national. Toutefois il y avait une menace permanente pour la sécurité de Konakry, eût été une erreur. Pourquoi l'Angleterre aurait-elle établi des batteries de canon, à chers deniers alors que, dans le cas d'une conflagration avec nous, elle pouvait user du moyen si simple d'envoyer, au large de l'Anse du Dragonnier, un navire de guerre qui, en deux heures, aurait rasé Konakry de fond en comble ! Il est d'ailleurs, peu probable que cette éventualité se produise jamais, à cause même du caractère, pour ainsi dire international, de cette ville ; la réparation des dommages aux propriétés privées des étrangers coûterait fort cher ; et puis, Konakry n'est pas une menace pour l'Angleterre qui possède, en Sierra-Léone, à cinq heures de mer, un bon point d'appui et de ravitaillement. La situation de Konakry diffère donc sensiblement de celle de Dakar.

Quoi qu'il en soit, si la cession des îles de Los coûte peu à l'Angleterre, elle nous est agréable ; les colons viront, sous peu, flotter avec plaisir le drapeau tricolore à la place de la bannière de l'Union Jack. Ajoutons — s'il était permis de percer les brumes de l'avenir — qu'il n'est pas défendu de prévoir l'hypothèse où le grand développement économique, espéré pour l'Intérieurland de la bande du Niger, fera peut-être dans une quinzaine d'années, de Konakry l'immense entrepôt de tout l'Ouest-Africain. A ce moment-là, cette ville attirera des convoitises

contre lesquelles, d'où qu'elles viennent, il sera sans doute prudent de la défendre. L'archipel des îles de Los constituerait alors pour nous un bastion formidable, à condition toutefois d'y dépenser un nombre respectable de millions. L'escarpement de ces îles et leur hauteur les rendront impenetrables et elles commanderont au loin l'Océan, pendant que, bien abritée derrière leurs forts, l'opulente ville de Konakry continuera à vaguer en paix à ses affaires.

#### (C) Haute-Gambie

Le principe du règlement de frontières dans la Haute-Gambie n'est pas moins louable que la cession des îles de Los. La convention nous cède le district de Yarboutenda, en précisant (article 5) que « au cas où la navigation maritime ne pourrait s'exercer jusque-là, un accès sera assuré » en aval du gouvernement français sur un point de la rivière Gambie qui sera reconnu, d'un commun accord, comme étant accessible aux bâtiments marchands se livrant à la navigation maritime. Or les témoignages de ceux de nos administrateurs et de nos officiers qui ont reconnu la partie du Sénégal dans laquelle la Gambie anglaise s'enfonçait comme un coin, s'accordent à dire que le point terminus de la navigation en Gambie est bien en aval de Yarboutenda, tout près de Mac-Corthy, sinon à Mac-Corthy même. En tout cas le principe est acquis. Il met fin à la bizarre stipulation de la convention du 10 août 1889 qui a tracé comme frontière une ligne tirée parallèlement au fleuve et à 10 kilomètres de lui de façon à ne nous laisser aucun point d'accès navigable. En un mot le profit réel que nous sommes appelés à retirer, en Gambie, de la convention du 8 avril 1904, demeure donc présentement incertain. La cession du Yarboutenda n'offre en elle-même qu'un intérêt peu important. Seul le droit que nous confère le paragraphe de cet article peut avoir une réelle valeur. La façon dont nous l'exercerons précédera cette valeur.

La future délimitation mettra ordre à ces difficultés. Peut-être aboutira-t-elle à montrer plus nettement encore les raisons qui tendaient à amener l'Angleterre à nous céder cette colonie tout entière. On avait espéré, au début des négociations, que cette cession nous serait accordée ; c'eût été la solution la plus logique, d'autant que le commerce de la Gambie anglaise est presque exclusivement entre les mains des commerçants français et qu'il convient de lui assurer la liberté. Du moins, faut-il dégager très nettement et dès maintenant de la convention du 8 avril 1904 notre droit à demander un point d'accès à la partie vraiment navigable de la Gambie.

#### (D) Niger-Tchad

La rectification de la frontière entre le Niger et le Tchad est, non pas certes l'une des plus importantes, car il s'agit ici de terres bien légères, mais l'une des plus intéressantes stipulations de la nouvelle convention. Par le traité du 14 juin 1893, les Anglais avaient cru de bonne foi nous donner l'accès de Zinder et une route du Niger au Tchad ; or, les reconnaissances du lieutenant-colonel Péroz, de ses officiers et de ses successeurs prouvaient que cette communication n'était pas matériellement possible, le fameux arc de cercle tiré autour de Sokoto et les lignes brisées de la convention de 1898 nous réjetant en plein désert, une rectification s'imposait.

On connaît dans quelles conditions la convention du 8 avril 1904 nous l'a accordée. La route qui nous est donnée est celle qu'ont suivie les missions françaises qui furent obligées de couper à travers l'arc de cercle. Les concessions de l'Angleterre sont elles suffisantes ? C'est ce que ne croit pas l'officier qui a le premier signalé les difficultés de la frontière de 1898, le colonel Péroz qui, dans la Dépêche Coloniale du 21 avril, disait ceci : « La route que détermine l'article 8 de la convention est impraticable,

« faute d'eau, sur 100 kilomètres, à l'ouest et à l'est du Birni-N'Koné. « Cette impraticabilité est le résultat « du désir, de la part du gouverne- « ment britannique de conserver à la « Nigéria le marché de Birni-N'Koné, « mais ce marché est sans valeur sé- « rieuse au regard de ceux de Sokoto, « de Kairo et de tant d'autres qui tom- « bent dans la sphère britannique ; « de plus, il n'a jamais appartenu au « Sokoto. Il doit donc nous revenir. »

Donc des modifications désirables pourront être facilement apportées au cours des négociations et vérifications auxquelles donneront lieu les travaux, aujourd'hui achevés, de la commission de délimitation dirigée par le colonel anglais Elliott et le capitaine français Molle. Le texte du traité ouvre la porte à des négociations nouvelles ; celles-ci devront notamment tracer au sud du 13<sup>e</sup> 12<sup>e</sup> une ligne laissant à la France tout ce qui dépend, équitablement, des sultanats de Tessaoua et de Zinder. Il sera facile à l'Angleterre d'aller plus avant dans la voie des concessions, ne serait-ce que pour reconnaître la garde que nous montons pour la Haute-Nigeria contre les rezzous touaregs. La frontière Niger-Tchad ne pourra être définitivement tracée qu'après de nouvelles négociations.

Mais ici encore le texte du traité nous permet d'espérer qu'il sera fait droit à nos désirs. Les concessions anglaises n'auront d'ailleurs leur prise qu'à condition d'être précises et parfois étendues par les vérifications sur place qui nous donneront, suivant les principes de la convention du 8 avril, la route française de la Gambie et la route soudanaise de notre Afrique Centrale.

#### (E) Siam

« Au Siam, le traité qui ne change rien au fond des choses, a du moins l'avantage de les préciser heureusement. Par la déclaration du 15 janvier 1893, la France et l'Angleterre se reconnaissaient implicitement des sphères d'influence à l'est et à l'ouest du Siam. Tel était du moins le sens de ces déclarations qui se rapportaient au Siam, ou bien alors elles n'en avaient aucun. Lord Salisbury voulut revenir sur cette entente et, dans deux lettres, déclara qu'aucune partie du territoire siamois n'était ouverte à l'action particulière de l'une des deux puissances signataires. Une telle interprétation aurait fatalement conduit à un grave différend entre l'Angleterre et la France, obligée d'établir son contrôle sur les territoires siamois du Mékong, par une nécessité indo-chinoise vue par tous ceux qui ont examiné de près la question, bien qu'elle ait échappé à la clairvoyance de ceux qui sont, en dernière analyse, responsables de la sécurité future de notre empire colonial. Mais on se demande ce que l'Angleterre sacrifie en nous reconnaissant dans le bassin du Mékong une liberté d'action qui nous est nécessaire tout en ne lui coûtant rien. On ne voit pas ce qui pourrait l'amener à intervenir dans cette partie du Siam, sinon le propos délibéré de nous causer des ennuis. La situation est rigoureusement parallèle en ce qui concerne la manière dont nous pouvons envisager la péninsule malaise, au point où en est arrivé le partage de l'Asie.

#### (F) Madagascar et Nouvelles-Hébrides

En vue de l'accord en préparation sur les questions de juridiction et du service postal à Zanzibar et sur la côte adjacente, le gouvernement de Sa Majesté britannique renonce à la réclamation qu'il avait formulée contre l'introduction du tarif douanier établi à Madagascar après l'annexion de cette île à la France.

Enfin, les deux gouvernements conviennent de préparer de concert un arrangement qui, sans impliquer aucune modification dans le statu quo politique, mette fin aux difficultés résultant de l'absence de juridiction sur les indigènes des Nouvelles-Hébrides. Ils conviennent de nommer une commission pour le règlement des diffé-

rends fonciers de leurs ressortissants respectifs dans les dites lies. La compétence de cette commission et les règles de sa procédure feront l'objet d'un accord préliminaire entre les deux gouvernements.

G. B.

## INFORMATIONS

### Une circulaire du ministre de la guerre

Le ministre de la guerre a adressé aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, aux généraux commandant les corps d'armée et au général commandant la division d'occupation de la Tunisie la circulaire suivante :

Paris, le 27 décembre.

Il a été fait emploi récemment dans certains corps, de procédés d'instruction inadmissibles, consistant soit à affirmer, pour obtenir des aveux, la possession d'une preuve qui n'existait pas, soit à provoquer des déclarations sous la foi du serment, en y associant même le drapeau. Ailleurs, des officiers ont été mis en demeure de se justifier par des déclarations écrites ou verbales, faites sur l'honneur, d'actes ou d'opinions qui ne relèvent que de leur conscience. On a été jusqu'à organiser des cérémonies militaires qu'aucun règlement n'autorise et dans lesquels on a fait du drapeau un usage auquel il n'est pas destiné.

Tous ces actes sont de nature à porter atteinte à la discipline : ils apparaissent comme des manifestations qui vont à l'encontre du but d'apaisement que nous poursuivons. Il en est de même de certains ordres du jour qui ont été lus à la troupe. Des faits de cette nature ne doivent plus se reproduire ; ils devront être, le cas échéant, très sévèrement réprimés. Il faut que, dans le calme et le silence, sans se faire distraire par le bruit du dehors et les excitations savantes des partis, l'armée se consacre tout entière à préparer la défense du pays.

Cette mission, que la République lui confie, est assez haute pour justifier tous les sacrifices et occuper toutes les énergies.

Signé : BERTEAUX.

### Le Douzième provisoire

La commission du budget a adopté le projet de douzième provisoire déposé par le gouvernement, et dont la discussion devant la Chambre a été fixée à mercredi. Mais la commission a chargé M. Merlou de dégager dans son rapport la responsabilité de la commission et de déclarer que le budget aurait pu être voté en temps utile.

### Un Bienfaiteur

M. Eugène Potron, ce Parisien généreux qui a légué 400.000 fr. pour ériger un phare près d'Ouessant, dans cet endroit dangereux qui fait chaque année tant de victimes, était un philanthrope ; il trouvait que s'il est héroïque de remédier aux sinistres dans la mesure extrême des forces humaines, il vaut encore mieux les prévenir.

Si sa santé n'avait arrêté M. Potron, son existence n'aurait été qu'un perpétuel voyage d'études.

Il a séjourné dans toutes les parties du monde, d'abord dans l'Amérique du Sud, puis du Nord, ensuite dans l'Inde, en Chine, au Japon, en Australie ; ayant soixante ans, en 1892, il a voulu encore faire son tour d'Afrique.

Son extrême modestie l'a empêché de prendre la place qu'il aurait pu occuper par ses connaissances, son intelligence et sa grande valeur personnelle, c'était l'homme simple par excellence.

Dans son premier voyage il avait réalisé une petite fortune qui lui a permis de faire des legs importants à plusieurs sociétés, et celui de 50.000 francs pour une statue à Bernardin

de Saint-Pierre, ce grand ami du genre humain et de la nature, comme il l'appelait ; cette statue sera érigée au Jardin des Plantes, dont Bernardin de Saint-Pierre fut nommé intendant en 1792.

### Sur la frontière marocaine

Les troupes du colonel Quiquandon sont arrivées au camp du rezzou et ont découvert 800 moutons dérobés récemment à la caravane. Le rezzou a pris la direction de l'extrême sud-poursuivi par la cavalerie. L'infanterie est rentrée à Beni-Ounif avec ses prises.

Légénéral Lyautey, toujours à Beni-Ounif, a donné des ordres à tous les postes d'extrême sud de barrer le passage au rezzou, qui ne tardera pas à être rejoint.

## Petites Nouvelles

On annonce que l'empereur Guillaume se rendra à Bruxelles à la fin de mars ; il y séjournera 3 jours.

La peste sévit à Aden avec intensité ; elle gagne les environs de la ville.

Le congrès national de l'Inde s'est ouvert mardi à Bombay.

M. Judet, directeur du *Petit Journal*, a pris la direction de l'*Eclair* ; la plupart des collaborateurs de ce journal ont cessé leur collaboration.

On annonce que les grèves des docks de Brest ont pris fin ; les ouvriers ont repris le travail.

M. Vazeille, qui a, dans les dernières discussions à la Chambre, voté contre le gouvernement, vient d'envoyer sa démission au groupe radical-socialiste dont il fait partie.

## REVUE DE LA PRESSE

### De la Dépêche :

A l'avenir (les électeurs du 2<sup>e</sup> arrondissement), auront-ils plus de prudence et peut-on espérer que la leçon leur profite ? Comprendront-ils les dangers d'une politique comme celle nationaliste, où les déclarations équivoques tiennent lieu de programmes précis ? Comprendront-ils qu'une politique douteuse ne peut dégénérer qu'en mécomptes certains ? C'est à l'amiral Bienaimé que les nationalistes offrent la succession de l'ancien trésorier de la Patrie française. Il est entendu qu'un officier qui abandonne la carrière des armes sur un coup de mécontentement est par ce fait un homme supérieur et promis, comme M. Syveton lui-même, aux destinées les plus hautes. A défaut du colonel Marchand, qui ne se trouvait pas assez sûr, l'amiral Bienaimé, probablement plus bête, est candidat au siège de M. Syveton. Dieu me préserve de mettre en parallèle la personne de l'amiral Bienaimé et la personne de M. Syveton ! Mais si les deux personnages ne peuvent être comparés, leurs programmes peuvent l'être. C'est la même imprécision et le même amphigourisme.

### Revue de la presse locale

#### Du Quercinois :

Par la folie, par le crime des sectaires, l'opposition représente aujourd'hui toutes les causes généreuses : l'honnêteté, la justice, la liberté, le patriotisme, la conscience. Chacun des groupes qui la composent les défendra, sous sa bannière et avec ses méthodes, mais tous auront un but commun : la délivrance de la patrie. Réunis dans la même pensée de salut public, comme disait M. Jacques Piou dans son discours au Congrès de l'Action Libérale, ils sauront faire contre la Franc-Maçonnerie et l'Internationale, le parti de Dieu et de la France.

— C'est bon, c'est bon... Adieu. Ah, tu sais, vicomte, je suis venu dans mon coupé avec Vertugadin... mon fringant gris pommelé... En voilà une bête ! Ça va comme le vent.

Et sautillant toujours, le petit crevé regagna la porte.

Du seuil, il cria encore à son ami Richard dans le jardin du handicap et du Club des mirlions :

— Et fais-en ton affaire... hi hi !

Et il s'en alla, paraissant on ne peut plus content de lui.

XVI

Un joli petit crevé

Merci, mon cher Sainte-Marie, merci, dit le vicomte en voulant serrer la main au petit crevé ; mais celui-ci la retira prudemment.

— Mais on m'attend, tu sais... reprit Sainte-Marie. J'y retourne au plus vite... un baccara, et je me sens en veine.

Saluant Morton, en se balançant sur la pointe des pieds :

— Mille excuses, monsieur, ajouta-t-il, mais il fallait bien l'avertir de ça, ce cher ami... qui en fera son affaire.

— Hi, hi ! entre gentilhomme... Songez-y donc, il y va de son honneur.

— Encore une fois, merci ; dit Richard.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

## CHRONIQUE LOCALE

### A nos Correspondants

Nous rappelons instamment à nos Correspondants qu'ils ne doivent ajouter aucune correspondance dans les plis ouverts à 5 centimes, et que ces derniers plis ne doivent pas être cachetés, sans quoi ils nous obligent à payer 20 centimes de taxe.

### Distinctions Honorifiques

M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder, pour protection aux enfants du premier âge :

Une médaille à M. Castagné, docteur en médecine, à Latronquière.

Une mention honorable à M. Simon, instituteur à Prayssac.

### Chambre de commerce

Le résultat des élections à la Chambre de commerce ont été pour l'arrondissement de Gourdon :

Inscrits : 92. — Votants : 45  
Ont obtenu : MM. Course... 15 voix  
Bruel... 15 —  
Lacombe... 15 —

Au total, les résultats sont les suivants :

Inscrits : 378. — Votants : 124  
Ont obtenu : MM. Course... 117 voix  
Bruel... 117 —  
Lacombe... 122 —

## CAHORS

### Le Pont-Neuf

#### CONSEIL GÉNÉRAL

Nous croyons savoir que, sur le désir exprimé par la municipalité de Cahors, le Conseil Général du Lot se réunira prochainement en séance extraordinaire pour prendre une décision relative à la question du Pont de Cabessut.

Les plans et devis du projet n'étant pas prêts, la municipalité de Cahors demanderait que la question du pont soit reportée au programme de 1906.

Il n'y aurait, paraît-il, aucune difficulté à ce que cette mesure fût prise.

La question vaut d'être examinée avec soin.

### Contre deux Instituteurs

Dans un de nos précédents numéros, nous avons fait connaître la situation exceptionnellement pénible qui était faite à deux instituteurs, M. et Mme Delpech, par la municipalité de Leyme.

L'administration n'a encore pris aucune mesure pour accorder une réparation convenable à ces deux fonctionnaires en butte aux vexations, aux injures, aux menaces de quelques énergumènes de Leyme.

On nous affirme cependant, qu'une nomination aurait été signée et que M. et Mme Delpech seraient envoyés à Issepts.

Comme on peut le voir plus loin, cette nomination est même chose faite.

C'est une compensation bien maigre, une réparation qui ressemble fort à une disgrâce.

Pourquoi ces demi-mesures ; pourquoi ne pas obliger la municipalité de Leyme à ouvrir les portes de l'école ; pourquoi l'administration ne procéderait-elle pas elle-même à l'installation des deux instituteurs dans cette école ?

On dit que les menaces de mort

reçues par M. et Mme Delpech sont la seule cause qui empêche l'administration de prendre des mesures énergiques.

Ceci n'est pas sérieux ! et puis n'est-ce pas l'administration qui en déplaçant ces deux instituteurs de Varaire — d'où ils ne voulaient pas partir — a déchaîné et la jalousie et la haine de certains individus contre M. et Mme Delpech ?

Une faute a été commise : le déplacement forcé de deux fonctionnaires estimés par la population de la commune où ils exerçaient ; il était très facile de réparer cette faute en renommant à Varaire M. et Mme Delpech.

Cela paraît logique au premier chef ; eh bien, non : l'administration trouve qu'Issepts leur conviendra mieux, car Issepts est un poste de début, un poste de disgrâce pour des instituteurs méritants et qui n'ont pas démérites.

Ces mesures que l'administration prend en dernier ressort pour étouffer une affaire malheureuse, regrettable, sont, on le voit, une aggravation de la situation déjà très grave : mais discussions nous tout dire, il faudra que réparation soit accordée.

Nous reprendrons l'affaire dès son début, et nous l'expliquerons simplement ; ce sera suffisant pour montrer l'ignominie que la sottise et l'arbitraire peuvent faire commettre, même à notre époque.

Il y avait plusieurs moyens purement administratifs pour rappeler la municipalité de Leyme à plus de dignité ; par suite d'influences mauvaises, on ne l'a pas voulu et on a préféré donner ce spectacle de voir deux fonctionnaires sans poste, et une commune sans école, sans instituteurs pendant 3 mois.

Nous ne cessons pas de protester contre un tel état de choses ; le tribunal civil de Figeac va être appelé à statuer sur la question de dommages, subis par M. et Mme Delpech, du fait de la méchante attitude d'une municipalité. Mais il est également à ces deux instituteurs une réparation morale de la part de l'administration.

Une nomination à Issepts est une plaisanterie ; M. et Mme Delpech ne sauraient l'accepter : ils ont assez souffert de la situation qui leur a été faite depuis le mois d'août, pour que l'administration n'obéisse pas à des sommations qui lui sont adressées par des amis de la municipalité de Leyme ; il faut que justice soit faite, dans l'intérêt de deux fonctionnaires sacrifiés à des rancœurs, à des haines, et d'une population scolaire sans école, sans instituteurs.

Tout, certes, n'a pas été dit sur cette affaire : mais nous pourrions le dire, car il serait nécessaire, après tout, que l'on sache combien est grande l'injustice commise, combien sont sans excuses les turpitudes permises et peut-être encouragées dans cette triste affaire que l'administration n'aurait pas dû créer.

LOUIS BONNET.

### NOTRE SILENCE ??

Le Quercinois s'étonne de notre silence au sujet des fiches publiées récemment sur des officiers du 7<sup>e</sup>, *« Le Journal du Lot, dit-il, garde de Conrart le plus prudent silence ».*

Eh oui ! nous avons tout dit, ô confrère, au sujet des fiches, et nous pensons n'avoir plus rien à ajouter.

Pour l'instant ce serait inutile, et puis nous espérons que la parole sera prise, très prochainement, par « un intéressé » qui saura se faire certainement mieux entendre que nous.

L. B.

### Hyménée

Mercredi matin, a été célébré, à midi, à la mairie de la rue d'Anjou, à Paris, le mariage de notre distingué compatriote, M. Anatole de Monzie, avocat à la cour d'appel, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, conseiller général du Lot, avec Mlle Colaco-Osorio.

Les témoins de M. de Monzie étaient : MM. Chaumié, ministre de l'instruction publique, et Pauliac, sénateur, président du conseil général du Lot ; ceux de Mlle Colaco-Osorio étaient : MM. Colaco-Osorio, son cousin, et Le Tellier, industriel.

Une foule nombreuse, dans laquelle se pressaient toutes les notabilités du monde des arts, des lettres, de la politique et du barreau, assistait à la cérémonie au cours de laquelle M. Beurdeley, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, qui a uni les mariés, a prononcé une chaleureuse allocution.

Nous sommes heureux de renouveler aux jeunes mariés l'expression de nos plus vives félicitations et de nos plus sincères vœux de bonheur.

### FÊTE LAIQUE DU 8 JANVIER

La fête organisée par le Cercle de la Jeunesse républicaine laïque et que doivent présider MM. Costes, sénateur, maire de Cahors et de Monzie, chef de cabinet de M. le Ministre de l'instruction publique, assistés de MM. Cocula et Pauliac sénateurs, s'annonce sous les plus heureux auspices.

Grâce au concours dévoué des sections laïques et des groupes républicains, les adhésions affluent. Nous rappelons à nos lecteurs que le banquet organisé à cette occasion aura lieu dans la coquette salle du théâtre municipal. Bien que spacieuse, cette dernière ne pourra que contenir strictement le nombre des places déjà fixées par les organisateurs. Nous ne saurions trop engager nos amis à retirer dès aujourd'hui leurs cartes chez les personnes qui en sont dépositaires.

Le cercle fait appel à tous les amis de l'idée laïque. Ceux qui ne sont esclaves d'aucun dogme, ceux qui pensent que la personnalité humaine doit toujours s'incliner devant ce que lui dicte la Science et la Raison sont invités à assister à cette grande fête républicaine.

Demandez les cartes : à tous les secrétaires des sections laïques du département et à Cahors, chez : le Trésorier du cercle de la J. R. L. à la Mairie et chez le Secrétaire général, 6 rue des Boulevards.

### Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, M. Castagné, instituteur à Issepts, est nommé à Leyme.

M. Delpech, instituteur à Leyme, est nommé à Issepts.

M<sup>me</sup> Delpech, institutrice à Leyme, est nommée à Issepts.

### Au 7<sup>e</sup> de ligne

M. Chaumont, lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est promu capitaine et affecté au 158<sup>e</sup> d'infanterie.

### Gendarmerie

M. Villette, capitaine de gendarmerie à Paris (1<sup>re</sup> section), est promu chef d'escadron et désigné pour le commandement de la compagnie du Lot.

### Administration

M. Chareyre, sous-intendant militaire de 3<sup>e</sup> classe à Cahors, est nommé au grade de contrôleur adjoint de l'administration de l'armée.

### Contributions directes

M. Rautzy, contrôleur de 2<sup>e</sup> classe dans le département du Cantal, passe

avec son grade, dans le département du Lot, en remplacement de M. Salgues de Génies, nommé contrôleur-rédacteur à Mende (Lozère).

### Prison

M. Ladagnoux, gardien ordinaire à la prison d'Amiens, est nommé sur sa demande à la prison de Cahors en remplacement de M. Bonamy précédemment nommé greffier à la prison de Montpellier.

### Véloce-Sport cadurcien

L'assemblée générale de fin d'année du V.-S. C. a eu lieu le 23 courant. Un certain nombre de membres y ont manqué, alors que cette réunion est une des plus importantes, puisque le trésorier y rend compte de son mandat et qu'on procède au renouvellement du bureau.

Dans un exposé très clair, qui a mérité les félicitations des membres présents, M. Péfourque, trésorier, fait connaître l'état de la caisse. Les recettes se sont élevées à la somme de 1.618 fr. 35 et les dépenses à 1.329 fr. 10, d'où un excédent de recettes de 289 fr. 25.

De la lecture de ce rapport il résulte que, malgré l'absence des grandes courses internationales, — courses que tous regrettent et qui n'ont pu avoir lieu, pour des causes indépendantes du V.-S. C., notre société n'en a pas moins brillé durant le cours de cette année, témoins le bal et la tombola au bénéfice des pauvres, organisés en collaboration avec presque toutes les sociétés de la ville, le championnat cycliste, le passage de la course pédestre Toulouse-Paris, la course pédestre qui a eu lieu sur le parcours du Boulevard et les Quais, le banquet, etc., etc.

La nomination du bureau a eu lieu ensuite. Ont été élus :

MM.

Président : le D<sup>r</sup> M. Gélis ;  
Vice-président : le D<sup>r</sup> L. Darquier ;  
Secrétaire : F. Ichès ;  
Trésorier : A. Péfourque ;  
Capit. de route : A. Bui ;  
Lieut. de route : L. Relhié ;

Membres du Conseil d'administration :

MM. Amy, Bloch, Delord, Filhol, Guilloré et Orliac.

Une demande de révision des statuts est renvoyée à l'examen du Conseil, ainsi que l'étude du programme pour 1905.

La séance est levée à 11 heures.

### La Scierie

### Au Palais

M. le Président du Tribunal civil ne recevra pas officiellement, à l'occasion du 1<sup>er</sup> de l'an.

M. le Procureur de la République ne recevra pas non plus officiellement.

### Les Prévoyants de l'Avenir

Les versements de janvier auront lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 8 janvier 1905, à l'heure habituelle.

### Bibliothèque populaire

A l'occasion du jour de l'an, la bibliothèque sera fermée, dimanche 1<sup>er</sup> janvier et ouverte le lendemain lundi 2 janvier.

### Tribunaux correctionnel

Dans une précédente audience, le tribunal confia à MM. les docteurs Ausset, Gélis et Valat, la mission d'examiner l'état mental du sieur Thomas, marchand de meubles.

Les médecins l'ayant déclaré irresponsable, le tribunal l'a acquitté.

### Musique du 7<sup>e</sup> de ligne

A l'occasion des permissions, le Concert du dimanche 1<sup>er</sup> janvier sera donné par l'Avenir Cadurcien.

### FEUILLETON DU « Journal du Lot » 47

## UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR

HENRI AUGU

XVI

Un joli petit crevé

— Merci, mon cher Sainte-Marie, merci, dit le vicomte en voulant serrer la main au petit crevé ; mais celui-ci la retira prudemment.

— Mais on m'attend, tu sais... reprit Sainte-Marie. J'y retourne au plus vite... un baccara, et je me sens en veine.

Saluant Morton, en se balançant sur la pointe des pieds :

— Mille excuses, monsieur, ajouta-t-il, mais il fallait bien l'avertir de ça, ce cher ami... qui en fera son affaire.

— Hi, hi ! entre gentilhomme... Songez-y donc, il y va de son honneur.

— Encore une fois, merci ; dit Richard.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

dit-il avec méfiance. Ce jeune homme qui arrive si à propos... Ce coup d'œil que j'ai surpris entre lui et le vicomte... Ah ! comment saurais-je.

— Vous réfléchissez M. Morton ? reprit Richard... Vous vous demandez s'il est bien possible qu'un homme soit aussi vil, aussi éhonté...

« Oh ! je le connais bien moi... Sa disparition n'était-elle pas, du reste, une preuve manifeste de ses mensonges ? »

« S'il y avait eu de quoi appuyer la sottise calomnieuse qu'il a inventée contre moi, n'aurait-il pas produit ce témoignage ? »

« Il serait là triomphant devant vous, et moi, coupable alors, ne me serais-je pas dérobé par la fuite à la vengeance des lois ? »

« Mais, sûr de mon innocence, je suis resté, moi !... Et, j'attends que, plus éclairé par de sages réflexions, convaincu par ma vie entière que je livre à vos recherches, vous abjuriez une erreur dont mon cœur souffre cruellement. »

— Le mien aussi saigne encore, répondit Morton, ému au souvenir des sentiments et de la douleur de Clariss...

« Pardonnez à la douleur d'un père, vicomte, ajouta-t-il en s'essuyant les yeux ; mais si vous aviez vu les larmes de ma fille... »

— Je respecte vos chagrins et je les partage, répliqua Richard en prenant un accent doux et pénétrant.

— Ah ! je voudrais le voir là, en votre présence, dit Morton presque convaincu par l'adroite et rusé vif, ne fût-ce que pour être confondu par vous...

— Allons ! pensa le vicomte, je triompherai.

— Oui, je voudrais trouver cet Henri.

— Il ne viendra pas, soyez-en sûr. De quel front oserait-il se présenter devant vous ?

— A peine Richard achevait-il ces paroles, que la porte du salon fut poussée brusquement et que Henri y parut.

— C'est ce qui vous trompe, vicomte ! s'écria celui-ci en foudroyant le vif du regard.

— Henri ! dit Morton, évidemment satisfait de son arrivée, car il fit un mouvement comme pour s'élaner vers le jeune homme.

— Lui ! murmura de son côté Richard en faisant également un pas, mais par instinct du malfaiteur, dont le premier mouvement est de vouloir terrasser son ennemi.

— Pourrai-je enfin éclaircir ce mystère ? pensa le père de Clariss.

— Henri s'avança vers ce dernier.

— Je vois que vous m'attendiez, monsieur, lui dit-il. Me voici.

— Oui, je vous attendais, reprit Morton.

— Vous m'avez cru bien loin, prononça Henri avec ironie.

— En effet, monsieur...

— C'est vrai, je voulais partir, reprit le jeune homme en retournant la tête vers Morton. Je ne pouvais plus rien pour le bonheur de miss Clariss.

« Mais un hasard a subitement changé ma résolution. »

— Un hasard ? demanda Morton.

— Henri sortit un papier et le montrant au père de Clariss.

— Cette lettre... dit-il...

— La mienne ? s'écria Morton étonné, et en regardant Richard qui fouillait dans ses poches.

— Oui, la vôtre, monsieur Morton, que cet homme a laissé tomber dans le parc où, profitant de l'ombre et du silence, il méditait sur les moyens de vous tromper.

— Monsieur ! s'écria Richard sur un ton irrité.

— Je ne vous parle pas, répliqua Henri tranquillement.

S'adressant de nouveau au père de Clariss, il reprit :

ton avec une vivacité qu'on pouvait très bien mettre sur le compte de l'impatience d'un acquéreur.

— Oh ! pour cela... dit Richard avec une sourire profondément railleur.

— Non, je n'en ai plus répondu Henri en poussant un soupir... Et pourtant elles étaient irrécusables !... Que sont-elles devenues ? Je l'ignore.

— Que vous avais-je dit de remarquer Richard au père de miss Clariss.

— Mais s'il n'est plus en mon pouvoir de vous les donner, monsieur Morton, je puis du moins parler et vous dire :

**Avenir Cadurcien**

PROGRAMME DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1905

Marche gasconne... Les deux marquis... L'ombli (valse)... Si j'étais roi (fant.)... Mazurka de concert... *Alfred Fénelon, de 3 h. à 4 h.*

**COMMUNICATIONS**

Nous recevons les communications suivantes :

**Ouvriers mineurs terrassiers**

Bourse du Travail... La Chambre syndicale des ouvriers mineurs, terrassiers et manœuvres se réunira le samedi 31 décembre 1904, à 8 heures... Nomination d'un Vice-Président et d'un Trésorier... Un appel est adressé aux camarades non syndiqués.

**Arrondissement de Cahors**

**Castelnau-Montréatier**

L'Arbre de Noël à Castelnau... Dimanche soir, à eu lieu à l'école de garçons une petite fête organisée par Mlle la directrice de l'école primaire, à l'occasion de la distribution des jouets de l'Arbre de Noël.

C'est dans une salle décorée avec goût et devant une nombreuse assistance qu'a eu lieu cette petite fête de famille.

M. le maire de Castelnau et plusieurs conseillers municipaux avaient tenu par leur présence, à relever l'éclat de cette agréable soirée.

L'arbre richement garni de poupées et de jouets de toute sorte, faisait briller de convoitise les yeux de tout le petit monde scolaire.

De gentilles fillettes ont récité plusieurs fables et ont recueilli de vifs applaudissements de toute l'assistance pour leur gracieux babill.

Puis Mmes Truau, Tailhade et Miramont ont interprété d'une façon impeccable, une scène des *Plaidiers*. Mme la comtesse de Pimbeche, Chicaneau et Perrin Dandin ont très bien rendu leur rôle pourtant difficile.

Mlle Reygasse, Ginibre, et Garrigues dont la diction est irréprochable ont dit avec beaucoup de grâce, l'Autonne, Conseils à une jeune fille, Pour les pauvres.

Ces jeunes artistes nous adressons toutes nos félicitations.

Après quelques morceaux de chant, cette petite fête s'est terminée par la distribution des jouets qui ornaient l'Arbre de Noël.

En terminant, nous adressons nos félicitations aux organisatrices dont le zèle et le bon goût, ont contribué si puissamment à la réussite de cette petite fête de famille.

**Catus**

Cours d'adultes. — Depuis quelques jours nos maîtres primaires procurent à de nombreux auditeurs des soirées instructives et récréatives au moyen de projections lumineuses variées et savamment expliquées.

Nous engageons les rares indifférents à se rendre aux salles d'écoles vers les 7 heures du soir (mardi et vendredi, pour les garçons) et les dimanche et jeudi à 5 heures du soir pour les filles, s'ils veulent passer agréablement et utilement 2 bonnes heures.

Cantine scolaire. — Grâce au dévouement de Madame la Directrice de l'École des filles, avec le bon concours de la municipalité, les élèves de la campagne, à l'abri du mauvais temps, peuvent faire un repas chaud. On a aménagé à cet effet un petit réfectoire dans la salle des papiers où, à tour de rôle, les élèves de chaque sexe viennent consommer leur frugal et chaud repas.

Nous félicitons Madame Vaysse pour son zèle et lui disons merci pour les consommations.

**Lalbenque**

M. Cassagnes, limonadier, a l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, il quitte le Café de France et se rend propriétaire du Café de Paris.

**Cabrere**

Incendie. — Mardi 27 courant, vers 4 heures du matin, le feu se déclarait dans l'immeuble servant de grange et écurie au moulin du Célé.

Un voisin apercevant les premières flammes s'échappant par le toit, courut à l'écurie éveiller le domestique qui s'enfuit avec son mulet.

Pendant qu'on prévenait à la hâte les voisins encore endormis à cette heure matinale, le feu activé par une légère bise et grâce aux matières éminemment combustibles, paille et foin, qui lui servaient d'aliment, accomplissait rapidement son œuvre et, quand les secours auraient pu être organisés, on se trouva en présence d'un immense brasier qu'on ne pouvait plus combattre.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

**Luzech**

Viande de boucherie. — Très peu de moutons d'aménés, vendus dans les prix

de 45 à 45 fr. selon grosseur et qualité. Bœufs d'élevage, de 20 à 25 fr. pièce; agneaux de 15 à 20 fr. pièce.

On s'étonne que dans un centre de canton, les porcs gras ne soient point apportés sur notre foire.

Pores d'élevage, de 25 à 30 fr. pièce; porcelets de 10 à 15 francs pièce.

Halle aux grains. — Blé, de 10 à 17 fr.; avoine, de 8 à 9 fr. maïs, de 13 à 14 fr., le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Poules, de 4 à 4 1/2 fr.; poulets, de 2, 50 à 3 fr.; canards de 3 à 4 fr. pintades, de 4 fr. 50 à 5 fr.; pigeons, de 1 à 1 fr. 25 le tout la paire; lapins domestiques, de 1 à 1 fr. 50 la pièce; les œufs, de 1 fr. à 1 fr. 10 la douzaine.

Gibier. — Lièvres, de 5 à 6 fr.; lapins de garenne, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50; perdreaux, de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la pièce.

Les oies grasses ont été promptement enlevées dans le prix de 0 fr. 90 à 1 fr. la livre; les foies d'oies ont valu jusqu'à 2 fr. 50 la livre, belle qualité.

**Puy-l'Evêque**

Jeunesse laïque. — A l'occasion de la grande fête républicaine qui aura lieu à Cahors le 8 janvier prochain, et vu l'importance qui lui sera donnée par la présence d'un grand nombre de notabilités politiques du département, le Cercle de Puy-l'Evêque a décidé de faire appel à tous ses amis du canton afin de grouper un bon nombre d'adhérents pour assister au banquet démocratique qui aura lieu ce jour-là, à onze heures et demie, sous la présidence de MM. Costes, sénateur et de Monzie, conseiller général, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique.

Le Cercle compte sur tous les républicains et les amis de l'Instruction laïque pour répondre à cet appel et montrer à nos représentants que le carton de Puy-l'Evêque est toujours dévoué pour les institutions républicaines.

Les cartes pour le banquet, dont le prix est fixé à 3 fr. 50, doivent être prises avant le 4 janvier, dernier délai. On peut se les procurer chez le canarier de Talou, secrétaire, et chez tous les autres membres du Cercle. Les personnes étrangères au Cercle peuvent y prendre part.

Accident. — Mardi dernier, vers dix heures du matin, M. Daymar, propriétaire à la Combe, près Vire, était venu à Puy-l'Evêque prendre des marchandises en gare, avec une charrette attelée à des bœufs. Il s'apprêtait à repartir, lorsque arriva soudain un train démarchant, débouchant de sous le pont de la Paganie.

Au coup de sifflet strident lancé par la locomotive, les bœufs prirent peur, renversèrent Daymar, qui se tenait devant les bœufs, qui le sautèrent. La roue de la charrette le prit par la tête et lui enleva le cuir chevelu et toute la peau du front; l'œil fut préservé; l'épaule fut fracturée et la jambe toute écorchée. Le domestique M. Cantagrel, qui se trouvait sur la charrette, descendit aussitôt, maîtrisant l'attelage et conduisirent Daymar chez M. Lagaspie, pharmacien; et M. le docteur Rouma lui fit un premier pansement et lui remit l'épaulement en place.

Le fils de la victime, prévenu, est arrivé en voiture et a transporté son père à la Combe.

**Mauroux**

Vol. — Dans la nuit du 22 des malfaiteurs ont pénétré dans l'écurie de M. Rouch, boulanger et ont emmené le cheval.

Ce n'est qu'au matin que M. Rouch s'est aperçu du vol; plainte a été aussitôt portée contre le ou les voleurs.

**Arrondissement de Figeac**

**Teysseieu**

On nous écrit : Les recherches de charbon entreprises depuis un an par MM. Laval et Pezeyre, viennent de récompenser la ténacité des deux pionniers.

Dans la nuit du 23 au 24 Décembre, les mineurs ont recoupé un filon de charbon, de très belle qualité, de 0.m. 60 d'épaisseur.

C'est un beau succès car jusqu'à ce jour, en effet, le gisement avait été démontré par des couches de faible épaisseur variant entre 0,25 et 0,45.

Nous sommes heureux que ce premier succès ait couronné les efforts faits jusqu'à ce jour par MM. Laval et Pezeyre.

**Cajarc**

Erratum. — Dans notre réponse à la lettre de M. Larnaudie, une erreur de composition nous fait dire : « Oui, il est toujours nécessaire de trouver des hommes qui sachent signaler les abus, protéger ceux qui manquent à leur devoir ».

Il faut lire : protester contre ceux qui...

La foire. — Foire de la Noël très importante. Cours pratiqués :

Œufs, 0 fr. 95 à 1 fr. 10 la douzaine. Volaille, 0 fr. 55 à 0 fr. 70 le 1/2 kilo; foies d'oies, 3 fr. 25 à 3 fr. 50 le 1/2 kilo. Blés, 17 fr. 75; avoine, 7 fr. 25 à 7 fr. 50, le tout l'hectolitre.

Boucherie. — Bœufs, 31 à 32 fr.; vaches, 29 à 30 fr. les 50 kilos poids vif; veaux, 0 fr. 80 à 0 fr. 85; moutons, 0 fr. 80 à 0 fr. 85, le tout le demi-kilo; co-

chons, de 39 à 41 fr. les 50 kilos, poids vif.

Montbrun Tamponné. — Samedi soir, 24 courant, M. Ifernet, poseur à la Compagnie d'Orléans, et résidant au passage à niveau du mas de Doucet, rentrait de congé et regagnait son domicile en traversant le tunnel, lorsque à la lueur de son falot, il aperçut le corps encore tout chaud d'un malheureux jeune homme qui venait d'être tamponné par le train 1.026, qui passe à Montbrun à six heures quinze.

Croyant se trouver en présence d'un dormeur, M. Ifernet le secourut, mais se rendit vite compte de la situation. Il donna l'alarme et courut prévenir M. le maire qui se rendit sur les lieux et partit lui-même à Cajarc, avertir la gendarmerie, qui fut, avec M. le docteur Vernet, médecin de la Compagnie, faire les constatations. Dès leur arrivée, ces Messieurs cherchèrent à déterminer les causes de l'accident et conclurent à l'unanimité à un accident, et que toute idée de suicide ou de crime devait être écartée.

La victime était âgée d'une vingtaine d'années; il est brun et a les cheveux très noirs et crépus.

**Figeac**

Commission des tabacs. — La commission chargée de la répartition des permis de culture de tabac se réunira le jeudi 1<sup>er</sup> janvier prochain, à dix heures du matin, à l'hôtel de la sous-préfecture.

Banquet. — Les employés de commerce, banques et comptables, réunis en assemblée générale, ont décidé que le banquet annuel serait servi à l'hôtel de la Croix-Blanche, le dimanche 1<sup>er</sup> janvier.

La réunion aura lieu, à cinq heures du soir, au café de la Terrasse, le banquet à six heures très précises.

Plusieurs patrons ont bien voulu répondre à l'appel de leurs employés et honorer cette réunion par leur présence.

A l'issue du banquet, une soirée dansante sera donnée dans les salons du café de l'Eden. Nul doute que, comme les années précédentes, nombreux seront les invités qui se rendront à cette fête de famille.

La rage. — Le chien d'un propriétaire de la commune de Feycelles avait été mordu par un autre chien. Le vingt-quatrième jour après la morsure, le chien mordit plusieurs bêtes à laine, et la chèvre du logis, qui, à leur tour, ont présenté des signes non douteux de la maladie à laquelle elles ont succombé.

Dans la matinée de dimanche dernier, un autre chien appartenant, paraît-il, à un propriétaire voisin, a quitté la demeure de ses maîtres, traversé le territoire de la commune de Feycelles, mordant sur son passage avec fureur tous les congénères qu'il rencontrait. On ignore ce qu'il est advenu de cet animal dangereux et la direction qu'il a suivie. La plupart des chiens mordus ont été abattus.

**Sainte-Colombe**

Assurance agricole contre la mortalité du bétail. — Les propriétaires éleveurs de notre commune, réunis en assemblée générale, ont après examen, discussion et approbation des statuts, procédé à la constitution du conseil d'administration de la société. Ce conseil, formé par la réunion des membres du bureau et du comité de surveillance, est ainsi composé :

Membres du bureau : MM. Lasfargues, maire, président; Emile Cros, vice-président; Jean Bos, instituteur public, secrétaire; Géraud Lamanilleve, trésorier.

Membres du comité de surveillance : MM. Ernest Moncay, Jean Lamanilleve, Adrien Delrieu et Sylvain Labro.

Notre société a pris pour titre : La Mutuelle communale de Sainte-Colombe, association de prévoyance et de secours contre la mortalité du bétail.

**Bessonnies**

Incendie. — Un violent incendie dont les causes sont encore inconnues, est survenu, aux bâtiments de M. Jean Gazal, propriétaire à Bessonnies.

C'est vers sept heures du soir qu'on aperçut les premières lueurs, et le feu activé par le vent qui soufflait ce soir là prit bientôt de grandes proportions.

L'alarme donnée immédiatement, les secours s'organiseront et grâce aux voisins on put circonscire le fléau et préserver la maison contiguë. La grange toute entière, ainsi que les foies et pailles furent dévorés mais on sauva les animaux.

Les pertes assez importantes, s'élevaient environ six mille francs, mais sont couvertes par une assurance.

Arrondissement de Gourdon

**Gourdon**

Bal. — L'U. V. G. donnera un bal dimanche prochain 1<sup>er</sup> janvier, dans la grande salle de la mairie de notre ville.

Théâtre. — Depuis une dizaine de jours, le Théâtre Moderne sous la direction de M. Giscaros-Galliano a donné plusieurs représentations, telles que *la Mascotte*, le *Grand Mogol* et autres. Toutes

ces pièces ont été interprétées d'une façon irréprochable; Mais dimanche au soir dans les Mousquetaires au couvent, les artistes ont redoublé de zèle et d'efforts pour satisfaire la population gourdonnaise; c'est au milieu des bravos et aux applaudissements frénétiques d'une salle comble que la pièce s'est terminée, aussi nous nous faisons un plaisir d'adresser toutes nos félicitations à la Direction et aux artistes en les engageant vivement à continuer leurs efforts et conserver le bon renom qu'ils se sont déjà acquis. Nous engageons aussi la population gourdonnaise d'aller les visiter ce qui sera pour eux une distraction agréable et instructive et aux artistes un encouragement bien mérité.

Lundi soir en représentation ont été donnés *les Surprises du divorce*, pièce en trois actes. Les succès à été très grand, les artistes ont été vivement applaudis.

Vol. — Ces jours derniers, et pendant l'absence du nommé Paul Crubilié, cultivateur à Lachapelle-Auzac, un malfaiteur s'est introduit dans son domicile et a dérobé un pantalon en drap estimé à la somme de 25 fr.

Les auteurs de ce vol sont inconnus. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Souillac.

**Gramat**

Contrebandier arrêté. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation un nommé Bouysy, surpris en flagrant délit de colportage de tabac de contrebande.

Bouysy a été conduit au parquet de Gourdon.

**Salviac**

Hyméne. — Nous apprenons le prochain mariage de notre ami M. Jean Daffas, avocat, conseiller général du canton de Salviac, avec M<sup>lle</sup> Marie Christine Gagné.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos plus vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

**Souillac**

Enterrement civil. — Mardi matin, à neuf heures, ont eu lieu les obsèques purement civiles de M<sup>lle</sup> Louise Faurel, épouse Hébrard, âgée de cinquante-quatre ans, épicière à Souillac.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Etienne.

**St-Germain**

Foire. — Favorisée d'un beau temps, la foire de St-Germain a été fort belle. Les divers foirails de la localité étaient très bien approvisionnés, aussi s'est-il traité de nombreuses transactions à des prix passablement rémunérateurs.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 35 à 37 fr. les 50 kilo; attelages, de 500 à 900 fr. la paire; bouvillons, de 500 à 900 la paire; veaux de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilo.

Brebis avec agneaux ou prêts à mettre bas, de 35 à 40 fr. pièce; antenaises de 20 à 28 fr. pièce; montons de boucherie, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le kilo.

Porcs de charcuterie, de 40 à 45 fr. les 50 kilo; porcelets d'élevage de 18 à 20 fr. pièce.

La truffe, cette année, fait presque totalement défaut, la petite quantité qu'il y a vaut de 15 à 16 fr. le kilo. La récolte de ce précieux tubercule portera cette année-ci un grave préjudice aux intérêts de grand nombre de cultivateurs et par suite le commerce local souffre sensiblement de ce fâcheux état de choses.

Gibier en petite quantité et valant : lièvres, de 5 à 6 fr. pièce; perdreaux, de 2 fr. à 2 fr. 50 la pièce; grives 0 fr. 60 la pièce.

Volaille de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le demi-kilo. Œufs 1 fr. la douzaine.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent être assez satisfaits du bon résultat de la foire.

**Bibliographie**

La publication des Œuvres d'Émile Zola à 50 centimes obtient un succès tel qu'il devient fort difficile de se procurer les deux premiers tomes parus, enlevés dès leur mise en vente.

Aujourd'hui paraît le troisième tome (*La Curée*). Les pages des volumes suivants seront plus ou moins compactes, selon la longueur des romans, de telle sorte que les plus longs ne comporteront pas plus de tomes que les autres.

**Le Monde Illustré**

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2491 du 24 Décembre 1904

Envoi gratuit d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Automobilisme : Le Salon de l'Automobile au Grand-Palais (7<sup>e</sup> année).

Le Yachting Automobile : La Coupe du Salon. — Vue générale du port aux Sarras de la Ville. — Le premier coup de canon. — Arrivée du vainqueur le « Hochkiss ».

Guerre Russo-Japonaise : Carte de la guerre. — L'Armée du Nord. — Flotte de secours. — Siège de Port-Arthur. — Une messe célébrée en présence du Général Kouroupatkine. — Débarquement de vêtements d'hiver pour les troupes. — Scènes diverses, etc. — Aspect général de Liao-Yang, avant la bataille du Cha-Ho. — Pont de bateaux établi par les Japonais sur le Ta-Tse-Ho. — Théâtre illustré : « Tristan et Isolde ». — Opéra-Comique : la miémière de Car-

men. — Portraits de Mme Galli-Marié, créatrice du rôle de Carmen et de Mlle Emma Calvé qui l'interprète le soir de la 1000<sup>e</sup> représentation. — Folies-Dramatiques : Mme L. Ordonnance.

Départements : Frédéric Mistral et le Prix Nobel. — Portrait et autographe de Mistral. — La maison du Poète, à Maillane. — Cour intérieure du Palais des Féltras, à Arles.

Basses-Pyrénées : Le transport de la glace, aux Baux-Bonnes.

Roman illustré : *Voyage circulaire*, par Jean Pommerol. Illustrations de Vaccari. — Théâtres. — Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

**LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES**

DIRECTEUR : Adolphe BRISSON SOMMAIRE DU 25 DÉCEMBRE 1904

Texte : Notes de la Semaine : Réponse à un Sous-Off. *Le Bonhomme Chrysale*. — Journal d'un Esclavier; Les Journées de Jeunesse; Georges Bizet, *Camille Saint-Saëns*; Croquis Parisiens; Petites danses d'Opéra, *Ludovic Halévy*; — Echos de Paris, *Sergines*; — Poésies, *André Theuriel*; *Anatole France*. — Le Livre du Jour. — Le « Grand Gaieté », *José Echegaray*. — Causerie Théâtrale: Les Dernières Nouveautés, *Jean Thourouin*; Pages Oubliées: Conte de Noël, *Jules Lemaitre*. — Revus des Livres: Les Livres d'Euripides, *Adolphe Brisson*; Les Conseils de la Cousine; Les Désertouses, *Cousine Yvonne*. — Mouvement Scientifique, *Henri de Parville*. — L'Art des Vers, *Auguste Dorchain*. — La Vie Artistique, *Lionel Plie*. — Mal d'autrui n'est que songe (roman), *Paul Bourget*.

Gravures: La « Vièrge à la Grappe », de Pierre Migard. — Cinq Lithographies de H. de Toulouse-Lautrec. — Portraits de Georges Bizet et José Echegaray; de M<sup>lle</sup> Emma Calvé et Galli-Marié; l'Insigne des « Annales »; les Illuminations du Salon de l'Automobile.

Musique: *Carmen*, paroles de Meilhac et Halévy, musique de Georges Bizet.

Supplément « La Femme »; Modes nouvelles, cours de coupe; travaux de dames; conseils pratiques de *Cousine Yvonne*; Recettes Ménagères, etc.

**Abonnements**

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE: 10 fr. par an. UNION POSTALE: 12 francs 50 par an.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande, affranchie, adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Librairie HACHETTE & Co, 79 boulev. St-Germain, Paris.

**HISTOIRE DE FRANCE**

depuis les Origines jusqu'à la Révolution PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. ERNEST LAVISSE

Vient de paraître Tome VI, 2<sup>e</sup> partie (Fascicule II).

HENRI IV ET LOUIS XIII (1598-1643) Par M. J.-H. MARIEJOL

Professeur à l'Université de Lyon L'histoire de France sera publiée en 72 fascicules d'environ 96 pages chacune, à 1 fr. 50 le fascicule.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire de 29 Décembre 1904.

V<sup>e</sup>. Nacla: Chronique. — Frédéric Hucher: Deux larmes. — Hippolyte Lucas: Les deux petites châtelines. — Jean Berthérou: Les trois foies de Pétar Waldorp (suite). — Mathilde Alasio: Ma cousine Nicole. — Capitaine Danrit: La guerre fatale (suite). — Odysse Barot: Le médecin des fous (suite). — H. de Balzac: Gobsack (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr. Étranger, union postale: six mois 10 fr., un an 18 fr. On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n<sup>o</sup> 1649, du 31 Décembre 1904.

Les insectes curieux de l'Amazonie, par Paul Le Coité. — La physique des corps solides d'après les idées actuelles, par Ch.-Ed. Guillaume. — L'Observatoire Fabra, par Lucien Libert. — Le Salon de l'Automobile, par Léon Robida. — Calendrier perpétuel automatique de M. Tilmont, par G. Chalmers. — Récréations et Passetemps. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 26 décembre 1904, par Ch. de Villedeuil. — Les anamorphoses, par Em. Touchet.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**Bulletin Financier**

Le marché a montré moins d'entrain, les cours des fonds d'Etats français et étrangers ont légèrement fléchi, par contre, la tenue des valeurs industrielles reste des plus fermes.

Les affaires ont été sensiblement plus calmes que ces jours derniers.

Le 3 0/0 revient à 97,57 au lieu de 97,65, clôture précédente.

Le Crédit Foncier à 739 et le Crédit Lyonnais à 1.160 ont seuls été cotés à terme.

Parmi nos chemins, le Lyon finit à 1.347. Les autres chemins n'ont donné lieu à aucune négociation.

Le Suez n'a pas été coté. L'Extérieure revient à 90,60; l'Italian cote 105,80; le Portugais 65,47.

Le Russe Consolidé est à 90,60; le 3 0/0 1891 à 74,10.

Le Turc clôture à 87,92 en baisse de 10 centimes; la Banque Ottomane cotée 592.

Parmi les valeurs Industrielles, le Rio reprend à 1.564; la Briansk à 483 et la Sosnowice à 1.575 sont très fermes.

L'action Saint-Raphaël Quinquina est recherchée à 115.

Au Comptant les obligations des chemins de fer de Porto-Rico (première hypothèque) ont conservé leur fermeté à 378,50 et 379.

**LA HERNIE GUÉRIE**

**par le Bandage Electro-Médical**

Toutes les hernies disparaissent sans opérations et sans souffrances grâce à la nouvelle découverte de MM. MARIE FRÈRES les plus grands spécialistes herniaires de Paris. Nous ne comptons plus les merveilleux résultats obtenus par leur Bandage Electro-Médical, si léger et si souple, qui, savamment approprié à chaque cas, apporte avec lui un bien-être considérable et supprime la hernie sans gêne ni fatigue.

D'innombrables lettres de reconnaissance sont venues récompenser ces inventeurs de leur humanitaire dévouement. Prenons, au hasard quelques-uns de ces résultats si rapidement et si agréablement obtenus :

